

Plan Futé

États financiers semestriels

Non audités

30 avril 2019

cst



Table des matières

État de la situation financière	1
État du résultat global	2
État des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2
Tableau des flux de trésorerie	3
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	4
Notes annexes	5

États financiers semestriels non audités

Les états financiers semestriels ci-inclus n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Régime, conformément aux normes de certification s'appliquant à l'examen d'états financiers intermédiaires.

État de la situation financière

Au 30 avril 2019 et au 31 octobre 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	30 avr. 2019	31 oct. 2018
		(audité)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 \$	- \$
Placements, à la juste valeur (<i>Tableau complémentaire I</i>)	441	351
Produits à recevoir et autres débiteurs	4	-
	454	351
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1	-
	1	-
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	453	351
Représenté par :		
Dépôts des souscripteurs (<i>note 6</i>)	56	8
Subventions gouvernementales	22	2
Profits cumulés (perte cumulée)	25	(9)
Réserve non affectée (<i>note 3b</i>)	350	350
	453 \$	351 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA, CPA (Illinois)
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

État du résultat global

Pour le semestre clos le 30 avril 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019
Produits	
Variation des profits latents	32 \$
Distributions des fonds de placement	5
	37
Charges	
Frais de gestion (note 3a)	3
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	34 \$

État des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour le semestre clos le 30 avril 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de la période	351 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	34
Encaissements	
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (note 6)	48
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	20
Total des encaissements	68
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	102
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de la période	453 \$

Tableau des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 avril 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	2019
Activités d'exploitation	
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	34 \$
Décassement net pour les transactions de placement	(58)
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Variation des profits latents	(32)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie	
Augmentation des produits à recevoir et autres débiteurs	(4)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(59)
Activités de financement	
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	20
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (<i>note 6</i>)	48
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	68
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la période	
Trésorerie	-
Équivalents de trésorerie	-
	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période	
Trésorerie	9
Équivalents de trésorerie	-
	9 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :	
Impôt déduit à la source	-
Produits d'intérêts reçus	-

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds négociés en Bourse – 100,0 %			
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF	751	19	18
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF	863	24	24
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	1 819	57	56
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	1 966	48	47
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF	2 240	70	68
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF	896	24	24
iShares Core S&P 500 Index ETF	2 219	109	98
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	1 522	40	38
iShares Global Real Estate Index ETF	845	26	24
iShares Premium Money Market ETF	474	24	24
		441	421

Notes annexes

30 avril 2019 (non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le régime Plan Futé (le « Régime ») est un régime de bourses d'études qui a été établi le 23 mai 2018. Le Régime aide les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par C.S.T. Spark Inc., une filiale entièrement détenue de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Les souscripteurs concluent une convention de régime d'épargne-études avec la Fondation (la « convention ») et versent des cotisations au nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires. Les conventions sont enregistrées en tant que régimes enregistrés d'épargne-études en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Régime reçoit les subventions gouvernementales des paliers fédéral et provinciaux (les « subventions gouvernementales ») au nom des souscripteurs et investit ces fonds, avec les cotisations, conformément aux politiques de placement du Régime. Les cotisations cumulées pendant la durée de la convention sont remboursées en tout ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur, ce montant étant assujéti aux fluctuations de la valeur de marché. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») sont versés aux bénéficiaires admissibles et sont constitués des subventions gouvernementales et du revenu de placement réalisé sur les cotisations et sur les subventions gouvernementales.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 6 juin 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation ou lorsque les pertes de crédit attendues augmentent.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur comprennent les fonds négociés en Bourse (les « FNB »). Les FNB sont négociés sur un marché actif et sont évalués en fonction du cours de clôture à la date de clôture.

La note 7 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latent(e)s sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

Notes annexes (suite)

30 avril 2019 (non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépôts des souscripteurs

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latent(e)s de l'état du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et gestion du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à C.S.T. Spark Inc., en qualité de courtier de régimes de bourses d'études et de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité de distribuer et de gérer le Régime. La convention de distribution et de licence est renouvelable annuellement le 24 mai. Des frais de gestion annuels correspondant à 1,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation. La Fondation renonce à une partie de ses frais de gestion pour compenser les frais facturés par les FNB. C.S.T. Spark Inc. a engagé Consultants C.S.T. inc. (« C.C.S.T. ») pour la prestation de services de gestion de placements, de comptabilité et d'administration.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2019, un montant de 3 \$ a été comptabilisé à titre de frais de gestion. Les frais de gestion inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2019 s'élevaient à 1 \$ (31 octobre 2018 – néant).

b) Réserve non affectée

La réserve non affectée représente le montant en trésorerie que le Régime reçoit de la Fondation pour se constituer en fiducie au bénéfice des souscripteurs et des bénéficiaires.

Note 4. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon l'état de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 5. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément aux directives de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant un gestionnaire de placement externe. Le gestionnaire de placement examine régulièrement les placements autorisés du Régime et veille au rééquilibrage et à la gestion du portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Au 30 avril 2019, le Régime est indirectement exposé à un risque de taux d'intérêt proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des titres financiers portant intérêt.

ii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des

Notes annexes (suite)

30 avril 2019 (non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 5. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque du marché (suite)

ii. Autre risque de prix (suite)

cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Le Régime est indirectement exposé de façon importante à un autre risque de prix provenant de son placement dans le FNB

sous-jacent, lequel investit dans des titres de capitaux propres.

Puisque le Régime existe depuis moins de 12 mois, l'incidence sur l'actif net du Régime de l'utilisation de la corrélation historique entre le rendement du Régime et un indice général n'est pas présentée car les données sont insuffisantes, et tout calcul effectué à partir de ces données pourrait être significativement trompeur.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Au 30 avril 2019, le Régime est indirectement exposé à un risque de crédit proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments de créance et des titres privilégiés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 30 avril 2019, le Régime est indirectement exposé à un risque de change proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle du Régime.

Note 6. Dépôts des souscripteurs

La variation des dépôts des souscripteurs pour le semestre clos le 30 avril 2019 est la suivante :

	30 avril 2019
Paievements des souscripteurs	48 \$
Remboursement du capital	-
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	48
Solde, au début de la période	8
Solde, à la fin de la période	56 \$

Note 7. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créditeurs et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 30 avril 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	441 \$	-	-	441 \$
Total des placements, à la juste valeur	441 \$	- \$	- \$	441 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2018

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	351 \$	-	-	351 \$
Total des placements, à la juste valeur	351 \$	- \$	- \$	351 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux pour le semestre clos le 30 avril 2019 et l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Plan Futé

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1-877-333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

C.S.T. Spark Inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.cstspark.ca.